

J'CERTIFIE CE DOCUMENT CONFORME A L'ORIGINAL

PLESSIS TREVISE

3DOUC DEMARCHE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 euros

Siège social : 52 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94420 LE PLESSIS TREVISE

Le soussigné

DOUCOURE Diaby
né le 16 juillet 1993 à Créteil (94000)
demeurant à 52 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94420 LE PLESSIS TREVISE
de nationalité française

Agissant en qualité des actionnaires de la société SASU 3DOUC DEMARCHE, société par actions simplifiée au capital de Cent euros, dont le siège social est situé 52 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94420 LE PLESSIS TREVISE, en cours de constitution,

Ont pris les décisions suivantes relatives à la nomination du premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de ladite société, et a établi le présent procès-verbal en conséquence :

Première décision : Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Monsieur Diaby DOUCOURE demeurant au 52 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94420 LE PLESSIS TREVISE pour une durée illimitée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième décision : Pouvoirs du président

Le président exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 15 des statuts.

00

Troisième décision : rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à LE PLESSIS TREVISE

Le 12 Août 2026

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des actionnaires

DOUCOURE DIABY

Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE PRESIDENT

